



# l' savoir :

La négociation sur les salaires sera bouclée le 2 juin 2015

(dépêche AFP du 10 mars 2015)

FLASH  
CCRF



2015  
10/03/15

PARIS, 10 mars 2015 (AFP) - La ministre de la Fonction publique Marylise LEBRANCHU a présenté aujourd'hui aux syndicats ses grandes orientations pour améliorer les carrières et rémunérations des quelque 5 millions de fonctionnaires, indiquant que la négociation serait bouclée le 2 juin.

« Nous n'avons pas beaucoup de temps », mais « je pense qu'on peut aboutir » et proposer un projet d'accord lors de la réunion conclusive qui aura lieu le 2 juin, a indiqué Mme LEBRANCHU au cours d'une conférence de presse, après une réunion avec les syndicats de fonctionnaires.

« Les carrières sont de moins en moins attractives, ce qui est un challenge pour le gouvernement », a expliqué la ministre au sujet de cette négociation sur « les parcours professionnels, carrières et rémunérations », lancée à l'été 2014. « Il y a deux façons de donner envie : arrêter de jouer au cliché populiste et les revalorisations de carrière ».

La ministre estime donc qu'il faut revoir les grilles de tous les agents « des catégories A, B et C », ce qui est inédit depuis le vaste accord Durafour de 1990 rénovant les grilles salariales, et dont l'application s'étendait sur 7 ans.

Elle s'est toutefois refusée à chiffrer à ce stade le coût de la réforme, indiquant simplement qu'elle avait "obtenu que ce soit inscrit dans la trajectoire des finances publiques".

« Je ne donne pas de chiffre, parce que ce serait faire preuve de non sérieux, mais tout le monde sait que ça a un coût », a expliqué Mme LEBRANCHU. « Pour absorber ce coût », l'application de la réforme « sera prolongée plusieurs années après 2017, de 2, 3, 4 ans »..., soit au-delà de la prochaine présidentielle, a-t-elle expliqué, soulignant qu'elle essaierait que « ce soit incontournable quoi qu'il arrive en 2017 ».

Le gouvernement va notamment proposer des mesures pour remettre dans la grille une partie des primes et indemnités (4 à 9 points d'indice indemnitaire intégrés dans l'indiciaire), dont la part dans la rémunération des agents n'a cessé d'augmenter.

En contrepartie de l'amélioration des carrières, le gouvernement prévoit un allongement des carrières des agents, celles-ci devant passer de 25 ans à 35 ans.

Concrètement, il s'agira, en rajoutant des échelons par exemple, de permettre aux agents d'avoir une meilleure progression, là où certains peuvent rester bloqués 20 ans avec le même indice, sans revalorisation.

Plus de dix réunions sont programmées d'ici au 2 juin.

Les fonctionnaires, dont les émoluments sont calculés en fonction d'un point d'indice, ont connu une baisse de leur salaire net moyen ces dernières années, le point étant gelé depuis 2010.

Tout en affichant son optimisme sur un accord, Mme LEBRANCHU a reconnu mardi que « c'est vrai que la crispation du point d'indice est peut-être celle qui va emporter l'adhésion » des syndicats.